



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 1^{er} MARS 2022

COMPTE-RENDU

Étaient présents : Monsieur Pascal BOUGAULT

Mesdames Anny THUILLIER, Roselyne MULLER, Catherine MASSONS, Kélène SAILLARD et Nicole THOIRAIN ;

Messieurs Daniel THOIRAIN, Luc RAUDIN, Alain PLOIX et Rémi GAY ;

Excusé : Monsieur Gauthier LABESSE ;

- **Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 4 Janvier 2022.**

- **Prévision des travaux annuels de l'ONF**

L'ONF prévoit pour l'exploitation des bois (abattage-façonnage, débardage ainsi que le câblage et le désencrouage de bois en cours d'exploitation) des frais pour une somme de 300 € HT.

Des travaux de maintenance d'un montant de 196.65 € HT viennent s'y ajouter.

- **Vote des subventions aux associations**

Les subventions 2022 ont été votées comme suit :

ADMR	150€
Sapeur-pompier	50€
Comité de jumelage	60€
Centre de loisir de Chaource	50€
Créatifs en pays d'Armanche	50€
Lycée forestier de Croigny	200€
Centre d'initiation de l'environnement	300€
Amicale des parents d'élèves	70€
Mimine et Roudoudou	50€

- **Préparation des élections présidentielles**

Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022.

Le bureau de vote se tiendra dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de 8h à 19h.

Retrouvez toutes les informations de notre commune sur le site internet :

www.leslogesmargueron.e-monsite.com

- **Repas des anciens**

Compte tenu de l'amélioration de la situation sanitaire, le Conseil Municipal propose d'organiser le repas des anciens le dimanche 15 mai 2022. Des bulletins d'inscription vous seront distribués fin avril.

- **Devis de l'entreprise Delta TP**

Des réparations sont à prévoir dans plusieurs chemins de la commune. Il a été décidé de faire des travaux dans les chemins du Pré Tanneur et de la Courtaçon au cours de l'année 2022.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Participation citoyenne**

La convention de participation citoyenne a été signée jeudi 3 mars 2022.

- **Soutien aux ressortissants ukrainiens**

Le gouvernement français se mobilise pour accueillir les ressortissants ukrainiens venus s'exiler en France. Les personnes qui accueillent des familles ukrainiennes sont priées de venir les déclarer en Mairie afin qu'elles puissent être recensées et qu'une assistance leur soit apportée.

Le Maire,

Pascal BOUGAULT

